

**Maître d'ouvrage :
LES SERRES DU BUAT**

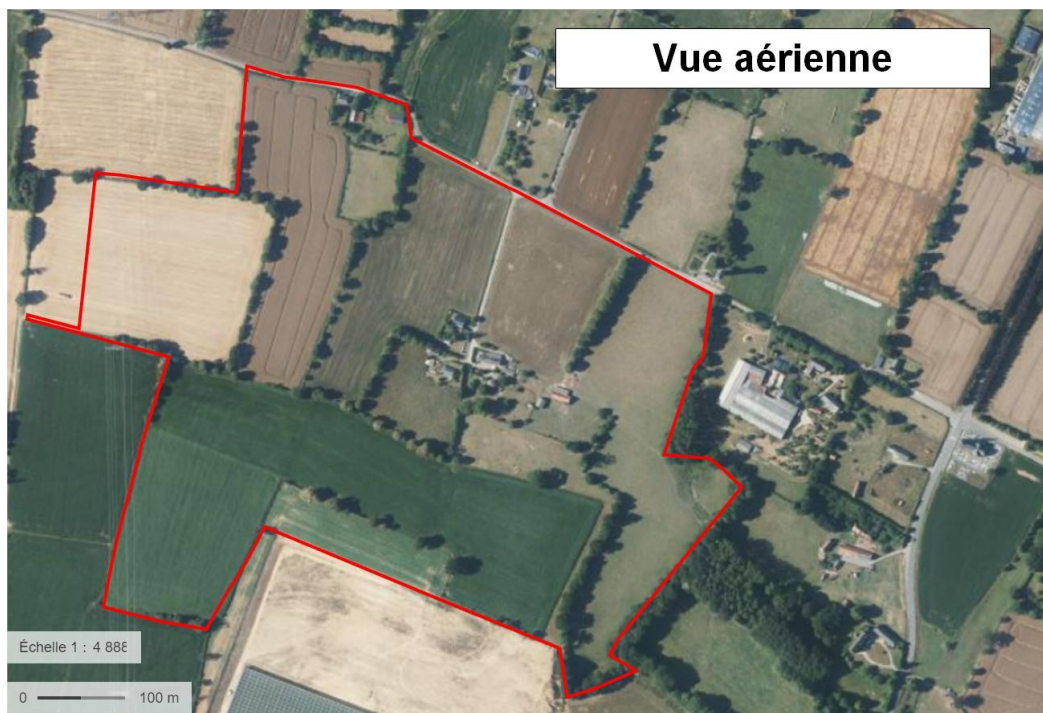
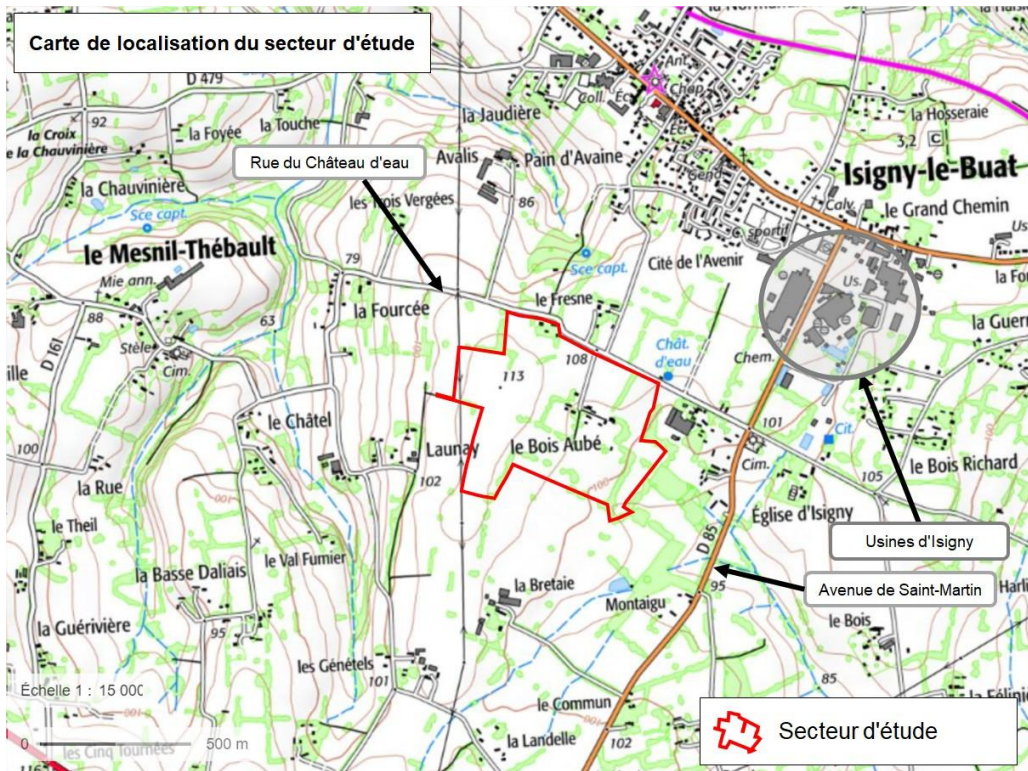
**Projet de serres maraîchères « Les Serres du
Buat » à Isigny-Le-Buat (50)**

Note de présentation non-technique du projet

PREAMBULE

La Société Les Serres du Buat, représentée par son gérant, Rik Van Den Bosch, porte un projet de serres maraîchères agricoles sur le territoire communal d'Isigny le Buat, dans la Manche, afin d'y cultiver des tomates.

Le projet s'étend **sur une superficie de 15,8 ha**, sur une emprise parcellaire de 33,3 ha.



Ce site, dont la maîtrise foncière est assurée, situé au sein d'une zone agricole, à proximité de serres existantes (« Les Serres d'Isigny »), est bien desservi par la route et particulièrement adapté à la mise en œuvre de ce type de culture.

1- LES ENJEUX ET OBJECTIFS DU PROJET

Chaque année, les Français consomment en moyenne 660 000 tonnes de tomates fraîches (*Ministère de l'Agriculture - 2023*). Or la production française annuelle n'est que de 480 000 tonnes. Le déficit net est donc de 180 000 tonnes, essentiellement importées des pays du Maghreb et d'Espagne.

Or, selon l'étude réalisée par M. Bruno Parmentier (*auteur, conférencier et consultant, spécialisé dans les questions agricoles et alimentaires*), ces pays ne pourront plus continuer à produire autant de tomates en raison du réchauffement climatique et la Bretagne et la Normandie constituent des régions extrêmement intéressantes pour la production de tomates sous serre.

De ce fait, en permettant de réduire la quantité de tomates importées, le projet va contribuer à favoriser l'autonomie alimentaire de la France.

Par ailleurs, le projet va permettre de consolider l'activité agricole et les activités économiques locales dans la mesure où 40 % des achats réalisés par l'entreprise resteront locaux, avec une production de tomates labellisées et produites localement en :

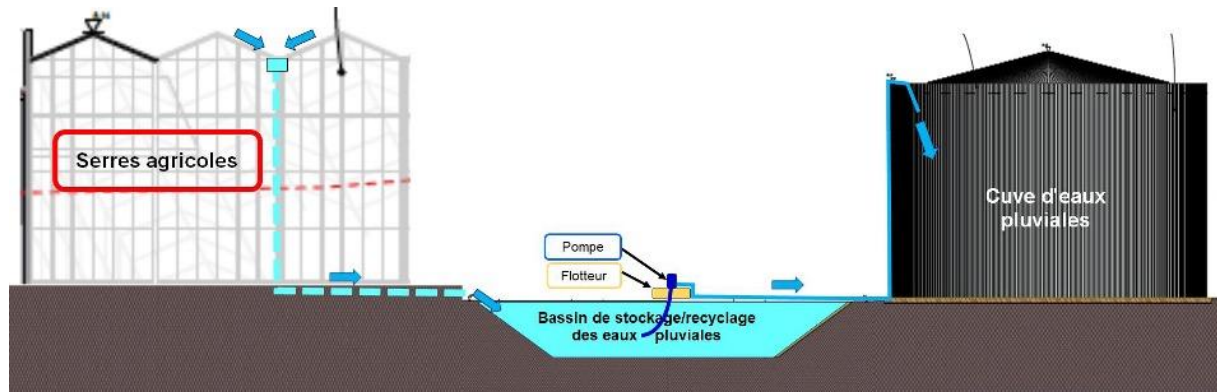
- La préservant des aléas climatiques (tempêtes, orages, vents violents, fortes pluies, grêle, gelées),
- Réduisant l'utilisation de produits phytosanitaires (les cultures sous serres étant naturellement protégées des maladies et des insectes nuisibles)
- Prenant en compte de la faune et de la flore, des aspects paysagers et des eaux (superficielles & souterraines).

Enfin, le projet contribuera à développer les énergies renouvelables, à travers l'installation de 3000 m² de panneaux photovoltaïques, permettant de produire environ 700 MWh d'électricité par an, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle d'une cinquantaine de familles.

2- LES CARACTERISTIQUES DU PROJET

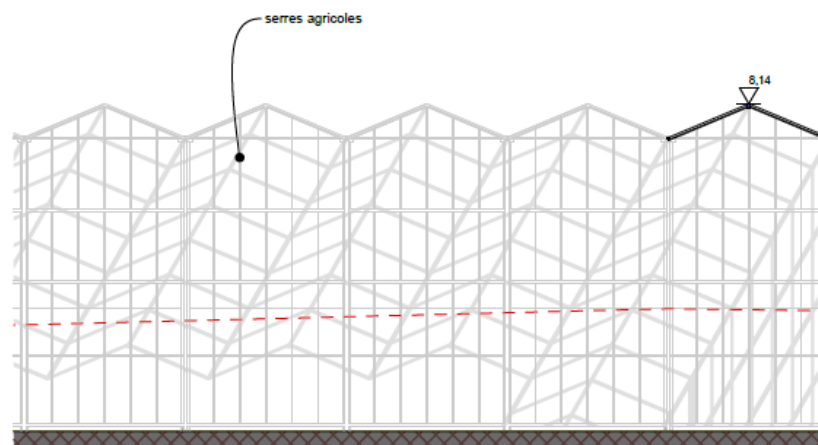
Le projet, dont le coût prévisionnel est estimé entre 28 et 30 Millions €, comprend :

- environ 15,8 ha de serres maraîchères de 8,14m de hauteur au faîtage,
- une halle de conditionnement et d'expédition (équipée de quais de chargement), avec des vestiaires, un réfectoire, des locaux techniques,
- des voies d'accès (pour les usagers et les pompiers), zones de manœuvre et aires de stationnement (environ 50 places),
- des plantations de haies et des aménagements paysagers.
- un système de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage via un système de goutte à goutte alimenté à partir de deux bassins de stockage/recyclage, afin de limiter la consommation de ressource en eau



La hauteur du faîtage est nécessaire, afin de pouvoir :

- réaliser les plantations de tomates dans de bonnes conditions ; cela permet notamment de ménager un volume d'air d'environ 3 m au-dessus des pieds de tomates ; en effet, ce volume subit les plus grandes variations de température et préserve les plants dans un environnement plus stable ; en été, cela permet de protéger les plants de tomates (le volume d'air chaud étant localisé en hauteur dans la serre et non au niveau des plantes),
- assurer le libre passage des appareils de manutention à l'intérieur des serres,



Coupe-type des serres maraîchères

Au sein des serres, les sols seront laissés en l'état et simplement recouverts d'une bâche de protection, ce qui permet d'améliorer l'hygiène des cultures de tomates et d'éviter les poussières au sein de la serre.

La mise en culture sera faite entre Novembre et Décembre pour une récolte entre Mars et Octobre.

Les productions annuelles prévisionnelles sont de 9800 tonnes de tomates/an.

Les tomates sont exclusivement destinées au marché français et seront acheminées vers une clientèle située dans un rayon de 300 km.

Le projet prévoit la création d'une centaine d'emplois diversifiés, avec un objectif d'embauche de 80% de CDI, si possible locaux : encadrants & techniciens (environ 5 à 10 personnes) et opérateurs (environ 85 personnes). Pour les opérateurs non qualifiés, des formations aux différentes techniques d'effeuillage / coupe / cueillette des tomates seront organisées.

Le projet bénéficiera de deux types de certification :

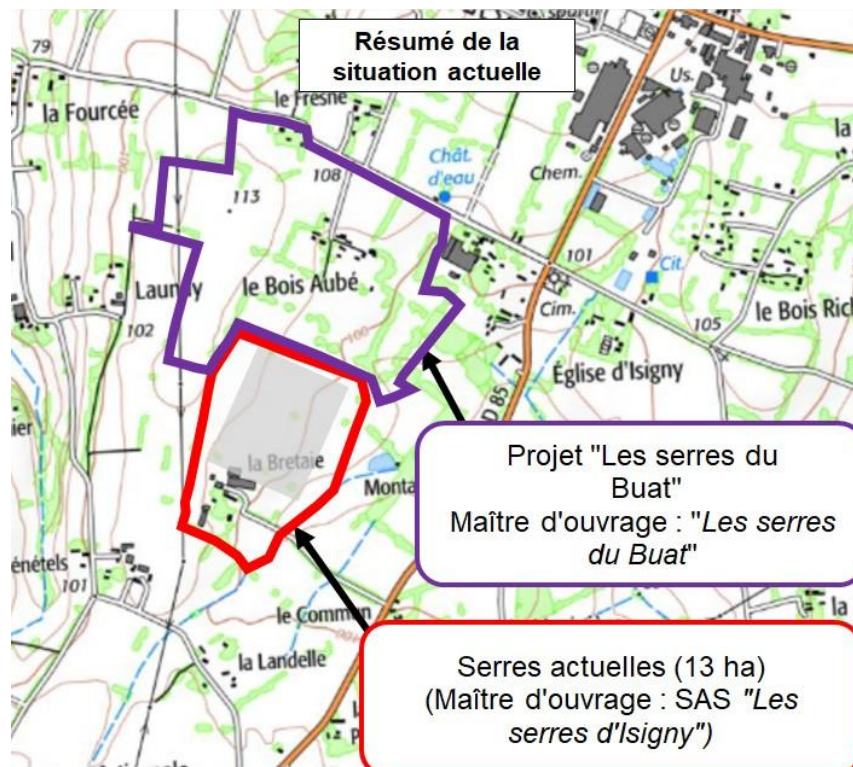
- la certification GLOBALG.A.P. relative à la sécurité des denrées alimentaires, des employés, et les bonnes pratiques agricoles
- la certification HVE (Haute Valeur Environnementale) de niveau 4.

Le projet est compatible avec :

- le Schéma de Cohérence territoriale (SCOT),
- le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation),
- le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal),
- le SRCAE (Schéma Régional Climat Air Énergie),
- le SDAGE du Bassin Seine-Normandie (Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion des Eaux).

La proximité des nouvelles serres avec les Serres d'Isigny permettra de mettre en synergie :

- les moyens de chauffage, mutualisés pour limiter les frais énergétiques,
- la récupération du CO₂, afin de favoriser la croissance des plantes dans l'ensemble des serres,
- la main d'œuvre, en fonction des besoins de chaque unité de production,
- les aspects commerciaux et logistiques, afin de mieux répondre aux besoins des clients.



3- L'INTEGRATION DU PROJET ET SES BENEFICES SUR L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET HUMAIN

Le projet s'inscrit dans une logique de moindre impact environnemental sur les eaux superficielles & souterraines, la santé humaine, la faune et la flore, le paysage et d'amélioration de la qualité des eaux, des sols et de l'air.

La ressource en eau

Grâce à la récupération des eaux de pluie, au système d'arrosage en goutte-à-goutte et à la mise en place de déshumidificateurs pour capter l'humidité dans la serre et recycler l'eau collectée au sein de la serre, le projet sera auto-suffisant en matière d'arrosage et ne nécessitera ni forages ni pompages dans la nappe.

La consommation énergétique

La future serre ne sera pas éclairée.

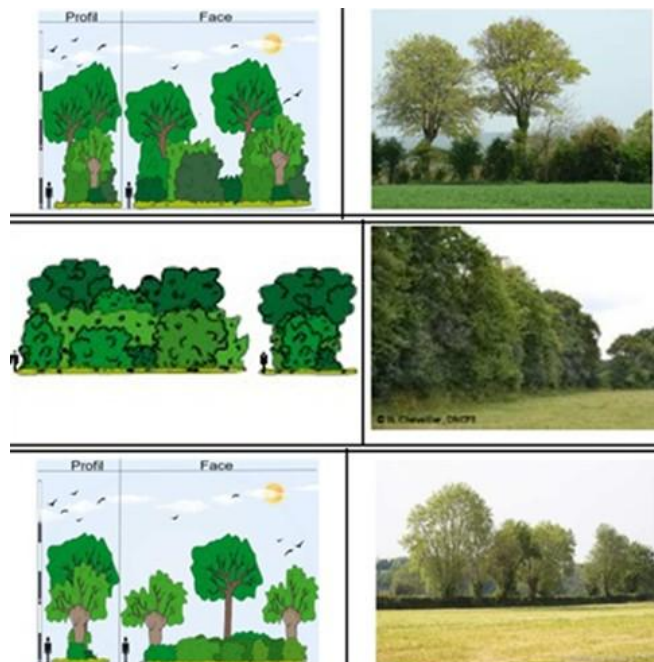
Les cultures entre la serre existante (avec leds) et la nouvelle serre (sans leds) seront décalées, afin d'optimiser et de lisser les consommations d'énergies.

La santé humaine

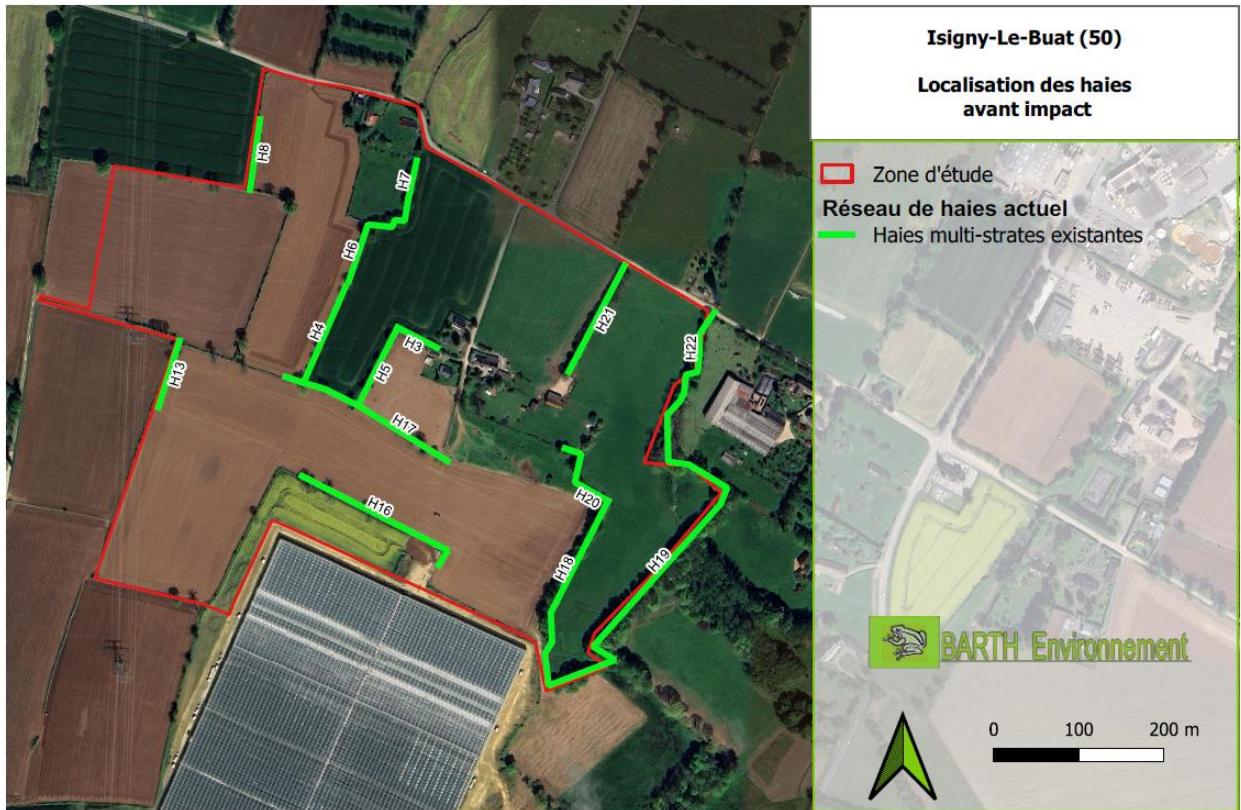
Le projet aura un impact positif sur la santé humaine, le travail sous serre réduisant la pénibilité pour les techniciens, protégés du froid, du vent et de la pluie.

La préservation de la faune et de la flore

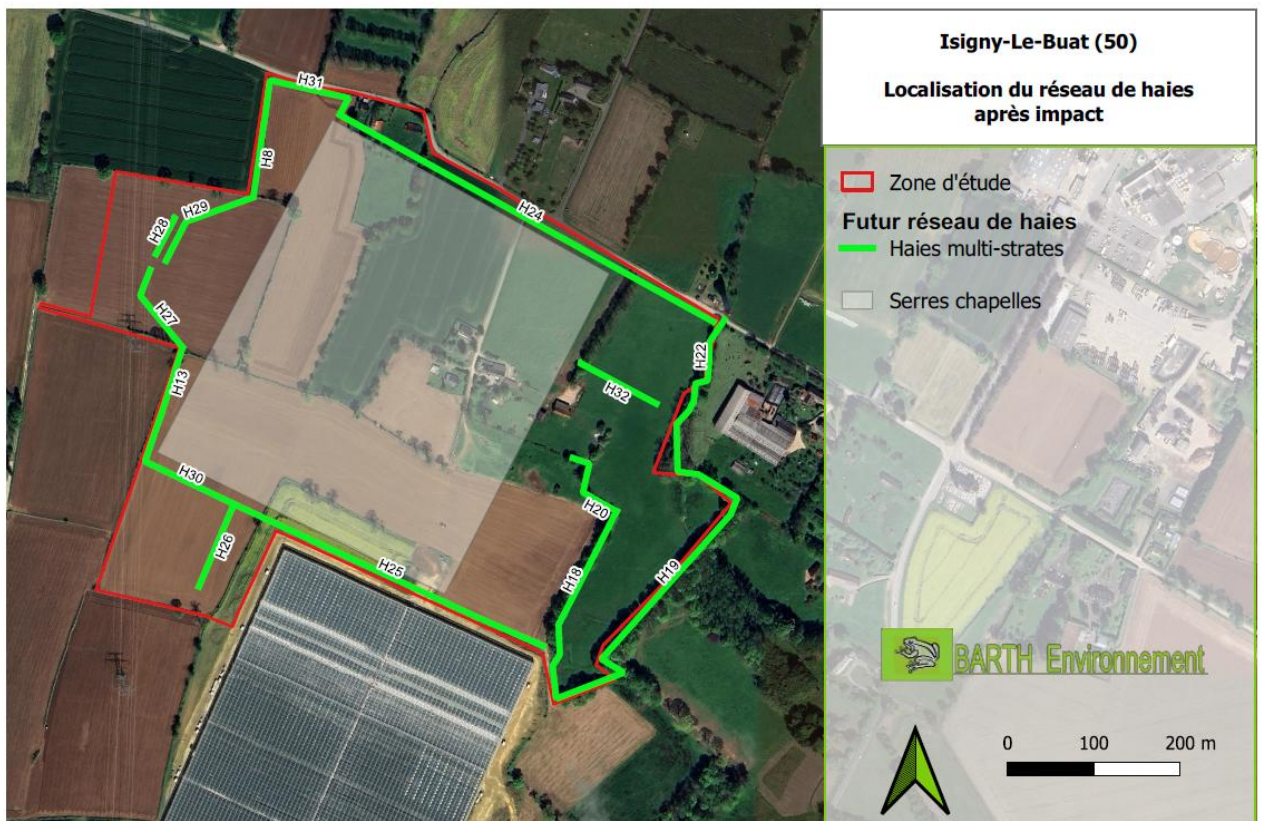
Le projet prévoit la préservation d'un important linéaire de haies (1 127 ml), le déplacement de certaines (686 ml), ainsi que la plantation de 1 891 ml de nouvelles haies qualitatives, de type multi-strates (avec une variété d'arbres et d'arbustes divers adaptés aux conditions locales), soit près de 900 mètres de haies supplémentaires, entretenues sur 30 ans.



Typologie de haies mixtes

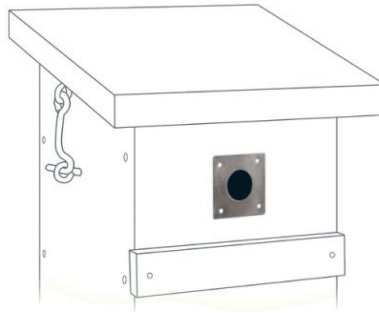


Carte actuelle des haies



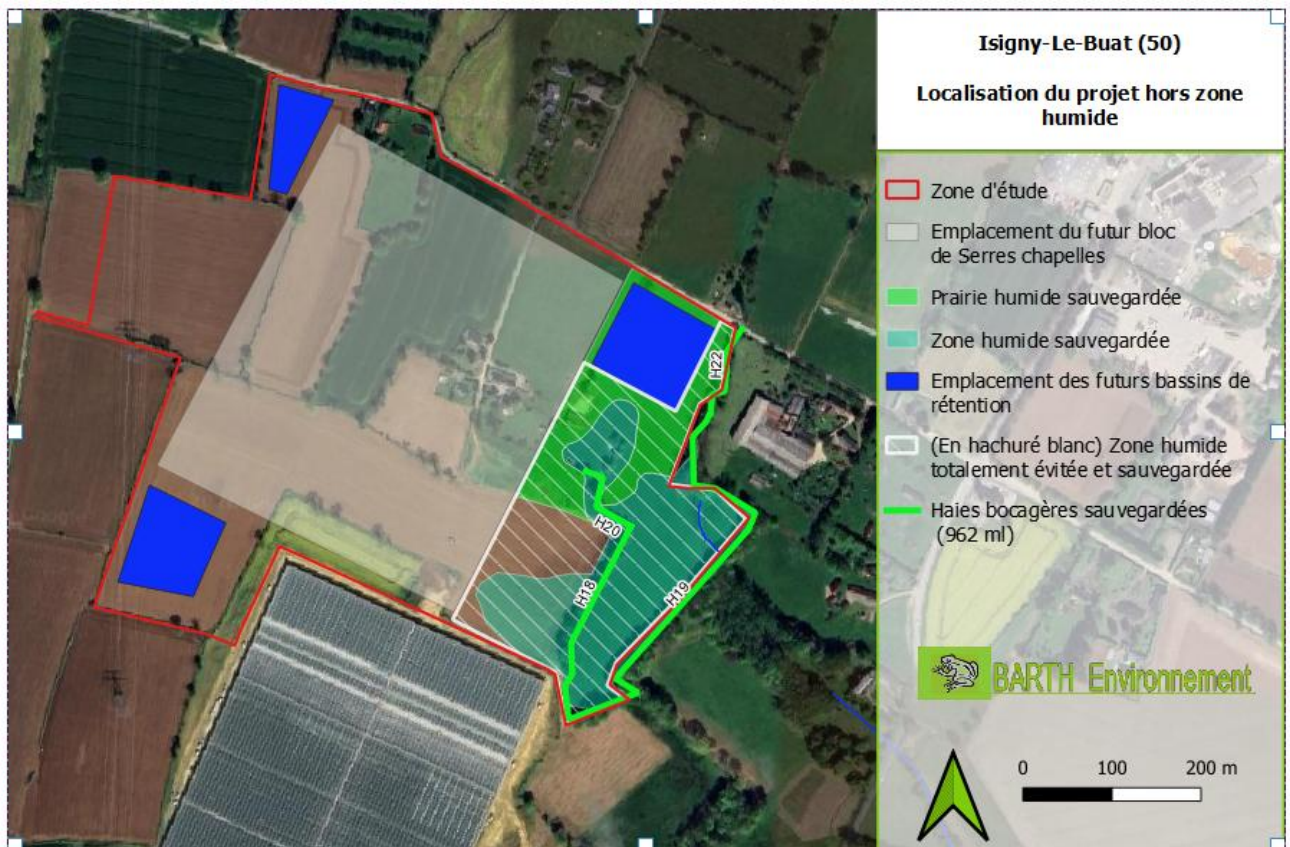
Carte des haies après projet

Afin de maintenir la faune sur place, des nichoirs à oiseaux seront installés dans ces haies. Le suivi des haies inclut la surveillance en bon état de ces nichoirs ainsi que leur utilisation par l'avifaune locale. Des nichoirs spécifiques seront également installés pour les espèces à affinité agricole.

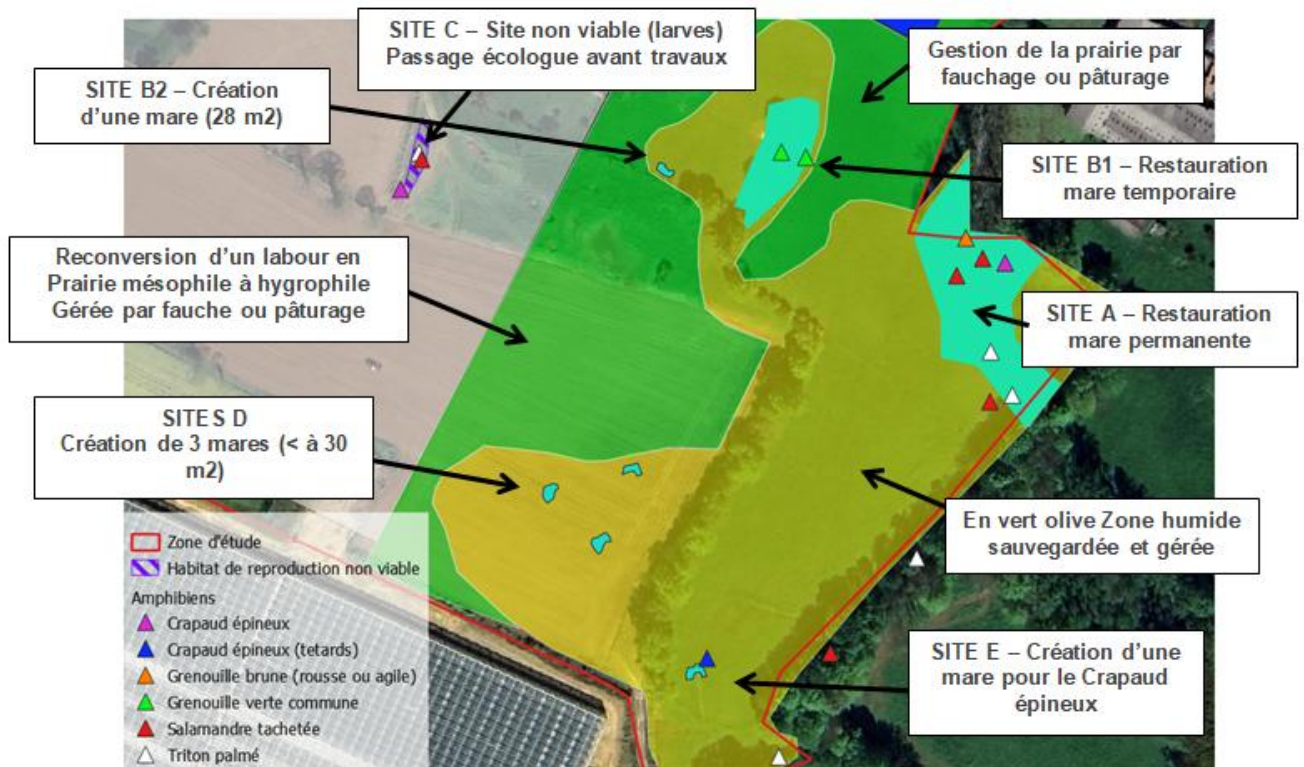


Par ailleurs, le projet :

- crée une zone à vocation écologique de 6.8 ha sur l'actuelle zone humide, avec la mise en place d'un système d'alimentation régulier, même en période estivale, une gestion adaptée et le maintien de l'activité agricole par pâturage extensif,
- réhabilite deux mares existantes selon une technique douce, avec clôtures et installation de points d'abreuvement pour le bétail,
- augmente la capacité d'accueil en faveur des différentes espèces d'amphibiens avec la création de 5 nouvelles mares.



Localisation de la zone humide



Création de la zone à vocation écologique avec le maintien de la zone humide, la réhabilitation de deux mares, la création de 5 mares

Le paysage

Outre leur intérêt écologique, les haies vont également permettre de limiter les vues sur le projet, à partir des voiries proches et des zones habitées.



Vues futures des haies localisées rue du château d'eau



Situation
actuelle



Situation future
sans les
plantations

Situation future avec
les plantations



La qualité des eaux et des sols

Le projet va contribuer à diminuer les quantités de produits phytosanitaires étendus. En effet, la culture sous serres diminue fortement le nombre de parasites de tous types (pucerons, cicadelles, mouches hessiennes, mouches des semis, nématodes, fusariose, l'ergot, la septoriose) et l'utilisation d'insecticides et de nématocides. De même, la pousse des mauvaises herbes étant très limitée sous serres, l'utilisation d'herbicides n'existe pas. Avec le projet, aucun fumure et produits phytosanitaires seront répandus et donc présents dans le sol.

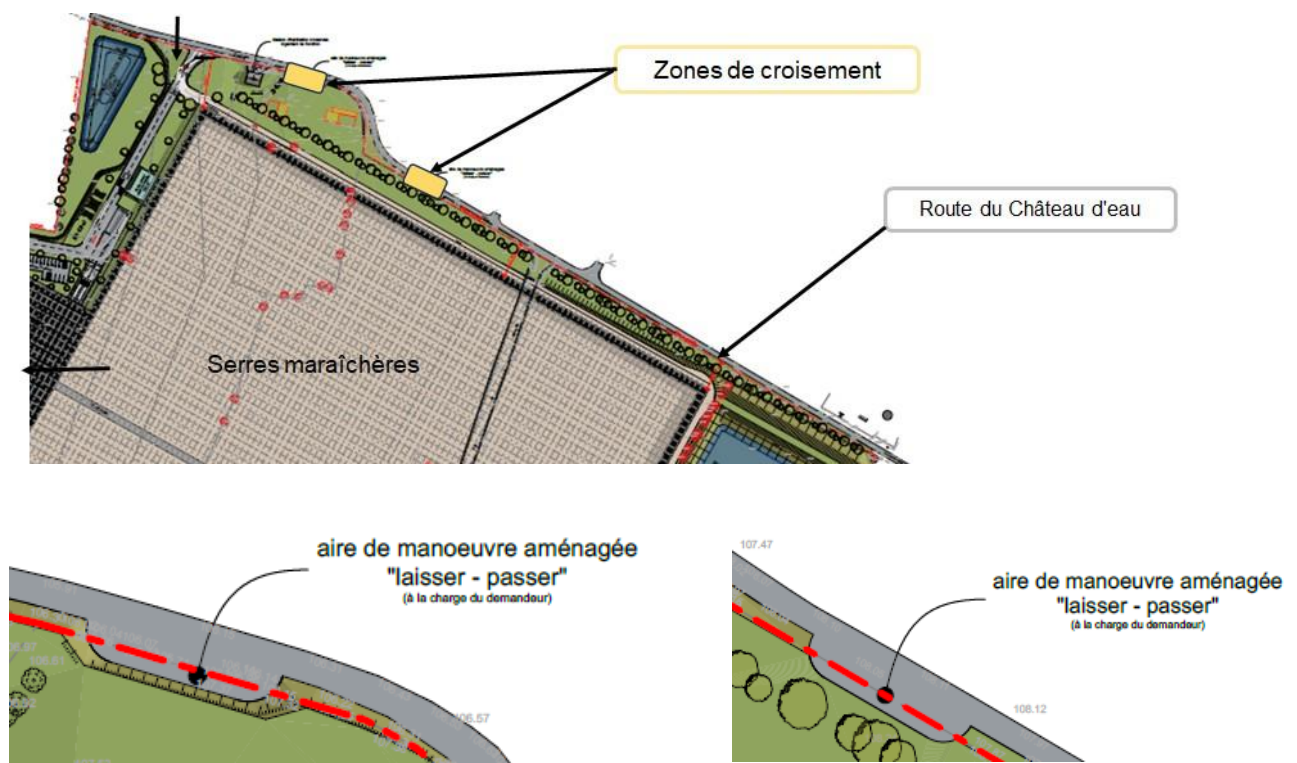
Le projet aura donc un impact positif sur la qualité de l'air, des sols et sur la préservation des eaux souterraines, actuellement soumis aux épandages de produits phytopharmaceutiques liés à la culture céréalière.

La qualité de l'air

L'exploitation agricole d'une serre est moins génératrice de Gaz à Effet de Serre (GES) qu'une exploitation en plein champ. Le projet permettra d'éviter l'émission de 138 tonnes d'équivalent CO² rejetées dans l'atmosphère d'Isigny le Buat, soit 98% de réduction par rapport à la situation actuelle.

La sécurité routière

En vue d'améliorer la sécurité au niveau de la route du Château d'eau, il sera créé deux zones de croisement. Le nombre de camions sera inférieur à 5 par jour.



Le patrimoine local

Le porteur de projet s'est engagé à soutenir la commune d'Isigny Le Buat, dans le cadre d'un mécénat d'un montant de 300 000 € sur cinq ans, dans la rénovation de ses églises.



Eglise Saint-Martin d'Isigny



Eglise de Saint-Martin des Biards

4- Conclusion

En conclusion, la concrétisation du projet permettra de :

- sur le plan écologique :
 - procéder au retour à l'état naturel d'une zone humide,
 - créer une zone à vocation écologique,
 - créer de nouvelles mares, visant à développer la faune locale,
 - renforcer la trame verte, avec la consolidation de haies existantes, ainsi que la création de nouvelles haies,
- assurer un recyclage des eaux pluviales (sans aucun pompage dans la nappe),
- réduire de 98% les émissions de gaz à effets de serre.
- produire de l'électricité à partir d'une énergie renouvelable (le soleil),
- de contribuer à améliorer l'autonomie alimentaire de la France,
- sur le plan économique :
 - contribuer à l'essor de l'activité agricole locale,
 - créer une centaine d'emplois,
 - favoriser les entreprises locales (artisans + commerçants) qui seront régulièrement sollicitées pour des travaux neufs ou de la maintenance.
- contribuer à la rénovation des églises d'Isigny-le-Buat.